

Formation E403 : «Accompagner les petites copropriétés désorganisées sans syndic, sans Assemblée Générale et sans Conseil Syndical.»

Titre : Accompagner les petites copropriétés désorganisées sans syndic, sans Assemblée Générale et sans Conseil Syndical.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les dysfonctionnements des copropriétés désorganisées.
- Déterminer les outils à mettre en œuvre pour une gestion de ces copropriétés conforme aux dispositions légales.

Prérequis : Toute personne ayant une appétence pour la copropriété.

Public : Tout accompagnant de copropriétaires : Agents territoriaux, Opérateurs, Chargés de projets ou de mission administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=E403>

ou contact par mail à : contact@copropriete-formation.fr

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

Contenu pédagogique

I. L'identification des petites et moyennes copropriétés : le registre de l'immatriculation

II. État des lieux des petites et moyennes copropriétés en gestion non professionnelle

1. Des difficultés dimensionnelles liées à la taille de la copropriété
2. Des difficultés juridiques liées à l'application stricte de la loi
3. Des difficultés organisationnelles

III. Gestion d'un syndicat des copropriétaires par un copropriétaire

1. Syndic bénévole : qui et comment ?
2. Les missions et les obligations du syndic bénévole
3. Un syndic bénévole organisé et méthodique

IV. Evolutions législatives et la gestion des petites et moyennes copropriétés

1. Assouplir les règles de fonctionnement
2. Étendre les pouvoirs du conseil syndical
3. Faciliter la tenue des assemblées générales
4. Assouplissement des règles de décision pour les petites copropriétés
5. Assouplir les règles de gestion financière
6. Inciter à la programmation pluriannuelle des travaux et financement par le fonds travaux

V. Accompagnement adapté des petites et moyennes copropriétés en gestion non professionnelle : comment les accompagner en fonction de leur problématique ?

1. Remise en fonctionnement légal d'un syndicat de copropriétaires
2. Assurer et maîtriser la transition de gestion professionnelle vers la gestion non professionnelle
3. Accompagner les petites et moyennes copropriétés dans le cadre d'un programme de rénovation : état du bâti (une donnée mal maîtrisée par les petites et moyennes copropriétés)